

Envolée des prix sur les matériaux - Etat des lieux et conséquences

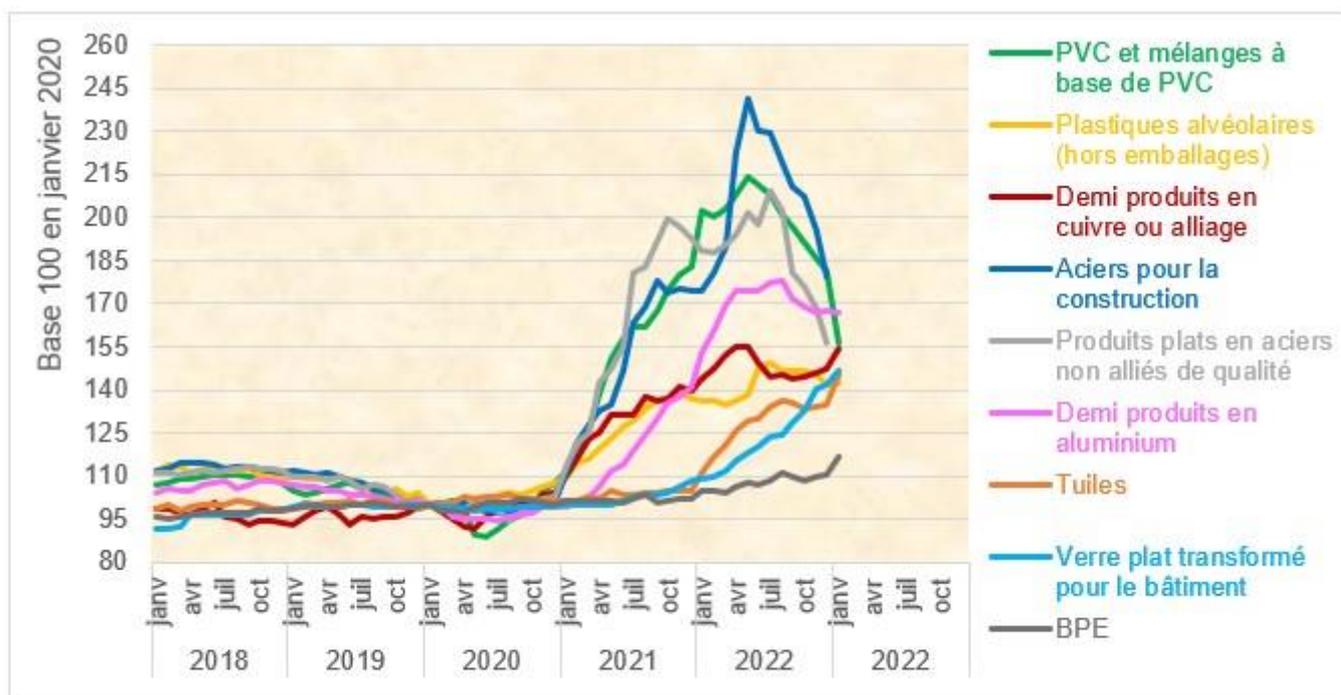
Après une première crise des matériaux du BTP liée au redémarrage rapide de l'économie mondiale à la fin de l'été 2020, une deuxième crise déclenchée par la progression des prix de l'énergie à la fin de l'été 2021, puis une troisième crise puissante provoquée par la guerre en Ukraine à la fin de l'hiver 2022, une accalmie s'était observée entre août et décembre 2022, avec quelques reculs de prix sur les produits qui avaient le plus progressé auparavant (acier, PVC et aluminium, notamment).

Toutefois, la violente crise de l'énergie de la seconde moitié de 2022 fait sentir ses effets sur le début 2023, avec une reprise des prix des matériaux énergivores comme le ciment, le verre, les produits céramiques, les tuiles, ...

Dans ce contexte, les coûts moyens des entreprises de bâtiment (BT01 de l'Insee) affichent une progression de 5,4 % de fin 2020 à fin 2021, puis encore de 5,9 % de fin 2021 à fin 2022, soit une hausse sur deux ans 1,3 fois plus rapide que l'inflation générale. Janvier 2023 poursuit sur la lancée, à + 5,8 % sur un an. Les marges s'en ressentent, ce qui constitue une menace pour le secteur, donc pour ses emplois.

D'autant que l'impact de la vertigineuse envolée des prix de l'énergie en Europe sur ceux des matériaux ne fait que commencer et que l'inflation généralisée se traduit en revalorisations salariales dans le bâtiment.

Indices de prix de production industrielle de quelques matériaux pour le marché français



Source : calculs FFB d'après Insee.



Certains types de travaux affichent des progressions encore plus exceptionnelles sur l'ensemble de la période, soit entre décembre 2020 et janvier 2023, comme l'indiquent les index suivants :

- **BT07** (ossature et charpentes métalliques) : + 42,3 %
- **BT27** (fermeture de baies en aluminium) : + 31,2 %
- **BT28** (fermeture de baies en métal ferreux) : + 23 %
- **BT42** (menuiserie en acier et serrurerie) : + 24,4 %
- **BT43** (menuiserie en alliage d'aluminium) : + 22,4 %
- **BT45** (vitrierie-miroiterie) : + 25,1 %
- **BT49** (couverture et bardage en tôles d'acier nervurés avec revêtement étanchéité) : + 28,5 %
- **BT52** (imperméabilité de façades) : + 22,3 %

Et c'est bien l'évolution des coûts des matériaux qui explique de telles envolées. L'autre composante importante, le coût de la main d'œuvre, ne subit que progressivement l'effet de l'inflation, et la consommation directe d'énergie pèse globalement peu dans le bâtiment. En revanche, l'énergie, dont les prix en Europe ont explosé entre août 2021 et février 2023 (+ 20,4 % pour le gaz et + 94,2 % pour l'électricité), entre dans la production de nombre de matériaux (aluminium, acier, cuivre, verre, tuiles, céramique, ciment, ...). S'en suit donc une hausse des prix de la plupart de ces matériaux début 2023, comme le signalent clairement les remontées du terrain.

Pire encore, certains industriels ont fermé des capacités de production depuis l'été 2022, car ils estimaient ne plus pouvoir couvrir l'envolée de leurs coûts énergétiques. C'est le cas de fabricants de produits aluminium et zinc, d'aciéristes, de tuiliers, de verreries... De ce fait, l'enquête de l'Insee auprès des entreprises de bâtiment de plus de dix salariés révèle qu'en février 2023, environ 9 % se trouvaient encore contraintes dans leur niveau de production du fait de difficultés d'approvisionnement.

Effet prix et décalages de chantier, ainsi que le remboursement du PGE pour les entreprises concernées expliquent sans doute l'érosion des trésoreries constatée depuis le printemps 2022 dans les enquêtes de conjoncture de l'Insee, notamment pour les artisans où elle s'est transformée en véritable chute.

Le nouveau choc de prix sur l'énergie et les matériaux affecte donc des entreprises de bâtiment déjà fragilisées. Et cela ne peut que se renforcer avec l'inflation générale, qui commence à se traduire en hausse importante de salaires.

C'est pourquoi la FFB continue de se battre pour que les artisans et entreprises du bâtiment ne se trouvent plus seuls à supporter les effets de ces crises successives.

Cela passe par une indexation systématique des marchés, ainsi qu'une meilleure visibilité sur les prix et les stocks à l'amont de la filière. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a souhaité répondre à cette attente en annonçant, lors des 24h du bâtiment, la mise en place en janvier 2023 d'un observatoire du prix des matériaux. Il l'a confirmé depuis, en vue d'une première publication fin avril. Reste à s'assurer qu'il soit à la hauteur de l'enjeu.

Cela passe aussi par un accompagnement des donneurs d'ordres, notamment via la revalorisation puis l'indexation automatique des aides (montants et barèmes), point que le ministre a également annoncé intégrer dans les assises du BTP.

Cela passe enfin par l'arrêt de toute inflation réglementaire pour les prochaines années, alors que la filière et ses clients doivent déjà absorber les surcoûts associés à la RE2020 et à la REP.